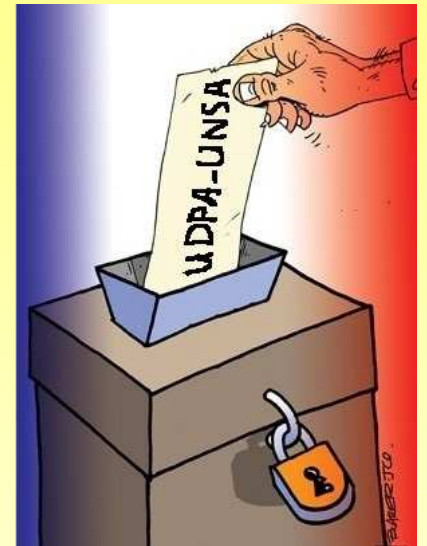


Vous avez été nombreux à vous exprimer en faveur de  
**l'UDPA-UNSA,**  
vous avez choisi **l'efficacité.**

**Grâce à votre soutien  
l'UDPA-UNSA a obtenu un siège supplémentaire et sera  
encore mieux représentée dans toutes les instances, pour  
continuer à défendre vos intérêts.**

Nous vous remercions de votre confiance, nous en serons  
dignes.



## Echo des négos

### Télétravail Nouvel accord Groupe

**L'UDPA-UNSA a présenté un certain nombre de revendications pour encore améliorer l'accès au télétravail :**

- ✚ Dynamiser le volontariat par davantage de formation et d'information.
- ✚ Ouvrir tous les métiers au télétravail en sécurisant l'informatique pour mieux garantir la confidentialité.
- ✚ Articuler le télétravail et la période de Temps Partiel Abondé (TPA) du TAR.
- ✚ Organiser pour chacun des télétravailleurs, le droit à la déconnexion.
- ✚ Fournir de meilleurs équipements et améliorer l'assistance technique à domicile.
- ✚ Harmoniser la prise en charge des frais, par le haut bien sûr.
- ✚ Vérifier que les salariés bénéficiaires ne subissent pas de discrimination (augmentations, promotions ...)

Nos revendications ont été prises en compte dans le nouvel accord, sauf la prise en charge des frais, la Direction refusant d'appliquer l'accord de branche.

Le nouvel accord élargit la palette des formules proposées, avec la possibilité de télétravailler de manière occasionnelle, par exemple un nombre de jours à répartir sur une certaine durée, pour permettre une plus grande souplesse d'organisation. Il appartiendra à chaque entreprise de décliner ces formules.

### Télétravail chez ACS & Matrix

La 2e expérimentation démarre : 31 salariés viennent s'ajouter à ceux de la 1e expérimentation. Il y a eu 4 refus dont à notre avis un seul est motivé de façon objective (moins de 2 ans d'ancienneté dans le poste).

Après un retard de plus d'un mois dans la livraison des portables, c'est maintenant la configuration qui prend du temps. L'UDPA-UNSA a demandé à la Direction de mobiliser les renforts nécessaires pour terminer au plus tôt les installations. Les écrans sont petits, mais l'UDPA-UNSA a demandé et obtenu que l'entreprise prenne en charge les câbles permettant le raccordement à l'écran personnel mieux dimensionné.

Une charte a été présentée aux salariés de la 2e expérimentation sans avoir été soumise aux représentants du personnel : l'UDPA-UNSA a demandé à la Direction que cette charte soit examinée et discutée dans les instances adéquates. A notre demande également, les salariés des 1e et 2e expérimentations seront réunis au printemps 2016 pour échanger sur le dispositif et faire un retour d'expérience commun.

La formation des managers impliqués est une bonne initiative, à renouveler autant que nécessaire.

Les modalités de remboursement des frais sont à l'étude.

Quant au « flexwork » ou travail flexible que la Direction souhaite commencer à mettre en place dans différentes entreprises, même s'il est lié au télétravail, il n'entre pas dans le cadre de cette négociation. Mis en place chez AXA Tech, il suscite pas mal de mécontentement. Dans les autres entreprises (AXA France, ACS & Matrix), il en est au stade de la réflexion. Le projet d'aménagement pour Matrix devrait être très prochainement soumis pour avis au CHSCT, et dans ce contexte vos représentants UDPA-UNSA viendront prendre l'avis des salariés concernés.



## Accord sur les retraites complémentaires – principales mesures

Au terme de 9 mois de négociation, les organisations patronales (MEDEF, CGPME) et 3 organisations syndicales salariées (CFDT, CFTC et CFE-CGC) se sont entendues sur un ensemble de mesures visant à réduire les déficits des caisses de retraite AGIRC et ARRCO avec 6,1 milliards d'économie correspondant à 2 trains de mesures dès 2016 puis à partir de 2019.

### Dès 2016

- 3 ans de sous indexation des pensions avec le niveau de l'inflation moins un point : par exemple inflation 1,2% - 1 point = 0,2% de revalorisation, mais pas de revalorisation négative.
- Report de la revalorisation des pensions ARRCO et AGIRC au 1er novembre au lieu du 1er avril.
- Des points de retraite plus chers, une nouvelle cotisation de 0,9% sur la part du salaire > 4 plafonds SS (12 680€ par mois).

### A partir de 2019, pour les générations nées à partir de 1957

- 10% de contribution de solidarité pendant 3 ans, sauf pour les très petites retraites : en clair, c'est un malus qui va baisser les pensions de retraite complémentaire de 10% pendant 3 ans ; il faudra avoir acquis 4 trimestres de plus que la durée d'assurance requise pour sa génération, pour toucher sa retraite complémentaire complète ; c'est aussi applicable hélas à tous ceux qui bénéficient d'un départ anticipé pour longue carrière, alors qu'ils ont déjà beaucoup cotisé.
- A l'inverse bonus sur 3 ans pour les départs tardifs avec + 10% pour être encore au travail 2 ans après la date du taux plein SS, 20% pour 3 ans et 30% pour 4 ans.
- Augmentation des cotisations.
- Fusion de l'AGIRC et de l'ARRCO.
- Une négociation interprofessionnelle devra s'ouvrir avant le 1er janvier 2018 pour redéfinir la notion de cadre.

L'UDPA-UNSA a demandé à la direction une réunion dans les meilleurs délais pour modifier l'accord Transition Activité Retraite (TAR 2) et éviter à ceux qui y adhéreront une baisse de leur pension ; en effet l'accord actuel prévoit, l'obligation de partir en retraite dès la retraite à taux plein SS, et tout salarié optant pour la formule 36 mois dès le 1er janvier prochain pourrait subir 10% de baisse de retraite supplémentaire sur 3 ans. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant.

### Que faire de votre chèque syndical 2015 ?

Les élections professionnelles qui viennent de se dérouler ont permis à l'UDPA-UNSA d'améliorer sa force de représentation dans les instances.

L'UDPA-UNSA démontre qu'un syndicat réellement indépendant, qui s'occupe exclusivement de défendre les salariés de l'entreprise et leurs intérêts, a de l'avenir.

L'UDPA-UNSA ne vit que des cotisations de ses adhérents et du complément que constituent les chèques syndicaux.

En choisissant l'UDPA-UNSA pour donner votre bon de financement syndical, vous nous témoignez votre confiance et nous donnez les moyens d'encore mieux défendre vos intérêts, avec des délégués solides, opérationnels et bien formés. Ainsi nous pourrions continuer à :

- ✚ vous tenir informés des actualités importantes dans AXA CSA & MATRIX et dans le Groupe,
- ✚ négocier de bons accords et refuser de signer ceux qui sont moins disants,
- ✚ vous assister et vous défendre à chaque fois que vous en aurez besoin.

**Vous avez reçu votre bon de financement syndical pour l'année 2015 –  
Ne le gaspillez pas !**

**Postez-le, déposez-le dans les urnes prévues à cet effet ou  
remettez-le à un représentant UDPA-UNSA.**

Si vous nous laissez vos coordonnées, nous pourrions vous tenir informés régulièrement de l'actualité d'AXA CSA & MATRIX.



<b>Notre équipe</b>	Frédéric ABEL	52 29 41	Serge BONTEMPS	57 87 56	Alain BOUQUET	57 81 65
	Sylvie CALONE	57 89 55	Annie CHEHILITA	57 82 74	Dali CHOPIN	57 83 49
	Adeline COLLIN	57 80 12	Ludovic DUCOIN	57 92 07	Marie-Pascale DUVERNOIS	57 95 37
	Catherine HUET	57 92 56	Petra KOK	57 90 49	Sandrine LEGRAND	57 91 56
	Evelyne LENOIR	57 89 98	Didier MEUNIER	57 85 41	Michel MONGUILLON	57 91 24
	Sylvie PEDRONI	57 92 06	Yveline PITROU	57 92 42	Michel RIZZO	57 93 13
	Christine SORGENFREI	57 93 94	Véronique STOUKY	57 93 98	Anne-Juliette TILLAY	57 94 29
	Xavier TIRACHE	57 94 26	Marie-Pierre VAMPARYS	57 94 67		

